

Aigle, le 15 juillet 2021

**Conseil communal Aigle**



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 2021-08

**La réponse au postulat de M. Claudio Mariano (PSA),  
Déposé le 15 décembre 2017, intitulé. « Rendre notre ville accessible à tous »**

---

Commission composée de :

|                           |        |
|---------------------------|--------|
| Costa-Ansermoz Nicole     | (1)    |
| Gosteli-Jaquemet Danielle | (1)    |
| Feuz Charrierre Corinne   | (1)    |
| Croset Anne               | (1)    |
| Lussamaki Okita           | Excusé |
| Soutter Jean-Marc         | (1)    |
| Badan Didier (1er membre) | (1)    |

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie 1 fois, en présence du Municipal Duroux Jean-Luc que nous remercions pour toutes les informations apportées lors de la séance.

Le rapport préavis étant complet et explicite, il n'est nul besoin de le commenter, mais nous y apporterons quelques précisions.

Toutefois, il est à souligner que ce postulat a été déposé en décembre 2017, or selon notre règlement du Conseil Communal art.61 « une fois pris en considération, la municipalité doit impérativement la traiter et y répondre dans l'année qui suit le dépôt du postulat »

L'on remarque aisément que de nombreux postulats traînent dans les placards !!

**Postulat :**

**Le préavis** parle explicitement des places de stationnement PMR, hors le postulat faisait mention aussi d'accessibilité dans les locaux communaux.

**Accessibilité des locaux**, la commune a déjà fait les modifications nécessaires. Et, pour toute nouvelle construction, elle doit se conformer aux normes en vigueur (normes AVACAH)

**Stationnement PMR**, le postulat mentionnait 5 places PMR (ce chiffre est inexact) Actuellement, il en existe 22 réparties dans notre commune. L'annonce des places PMR sera référencée via le site [www.placehandicape.ch](http://www.placehandicape.ch)

Le Municipal présent nous affirme que le référencement de ces places sera entrepris dans les plus brefs délais.

**Incivilités**, la police intervient régulièrement afin d'amender toute incivilité à l'égard de ces places PMR.

**Réponse** de M Duroux concernant les précisions demandées par la commission, portant sur les contrôles et amendes pour les années 2019 et 2020, demandées par la commission.

Nombre de contrôles de stationnement

- 2019 : 465 contrôles
- 2020 : 473 contrôles

Nombre d'amendes d'ordres de stationnement

- 2019 : 3772 amendes
- 2020 : 2471 amendes (COVID -19)

Nombre d'amendes pour stationnement illégal sur place pour handicapé

- 2019 : 22 amendes
- 2020 : 15 amendes

**Vœux :**

**Vœu 1** : Produire le référencement des places PMR le plus rapidement possible.

**Vœu 2** : Créer un tableau à jour du suivi des postulats, selon art. 61 du règlement CC, afin de respecter les délais impartis.

## **Conclusion**

En conclusion, la Commission, à la majorité, a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal d'Aigle**

- Vu** le préavis n° 2021-08 du 29 mars 2021
- Où** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

### **Décide**

1. De prendre acte du rapport-préavis municipal n°2021-08 valant réponse au postulat de M le conseiller communal Claudio Mariano, déposé le 15 décembre 2017, intitulé : « rendre notre ville accessible à tous ».

Pour la Commission  
Le rapporteur



*Didier Badan*